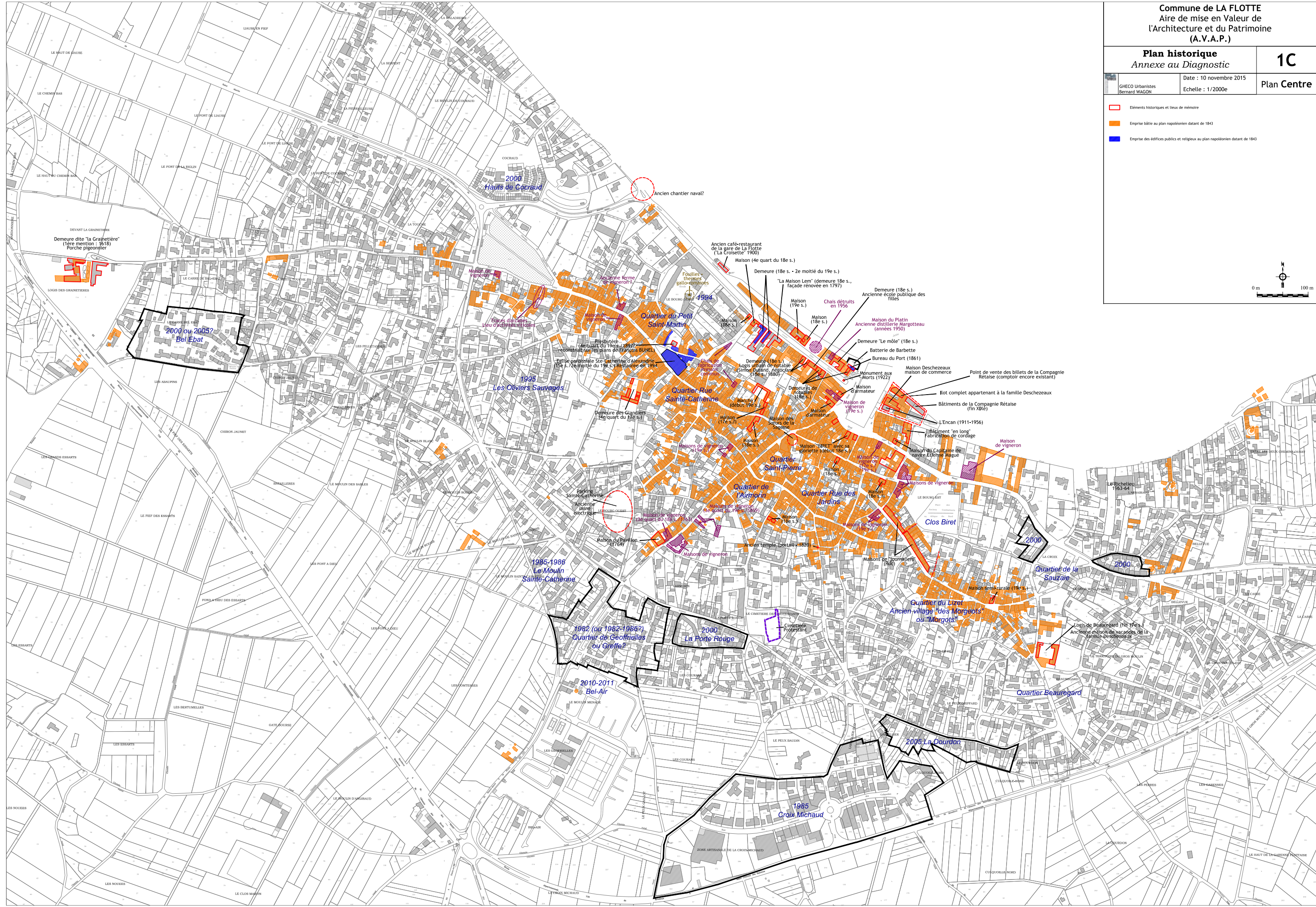
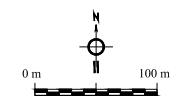


- ▭ Eléments historiques et lieux de mémoire
- ▭ Emprise bâtie au plan napoléonien datant de 1843
- ▭ Emprise des édifices publics et religieux au plan napoléonien datant de 1843



DEVANT LA GRAINETTIERE
Demeure dite "la Grainetière"
(1ère mention : 1618)
Porche pigeonnier

2000 ou 2003?
Bel Ebat

2000
Hauts de Cocraud

1994
Quartier du Petit Saint-Martin

1998
Les Oliviers Sauvages

Quartier Rue Sainte-Catherine

Quartier Saint-Pierre

Quartier de l'Airmorin

Quartier Rue des Jardins

1985-1986
Le Moulin Sainte-Catherine

1982 (ou 1982-1986?)
Quartier de Geoffrialles ou Gréffe?

2000
La Porte Rouge

2010-2011
Bel-Air

1985
Croix Michaud

2005
La Daurdan

Quartier Beauregard

2000
Quartier de la Sauzaire

Quartier du Lizet
Ancien village "des Morgots" ou "Morgots"

Clos Biret

Parking Sainte-Catherine
Ancienne borne électrique

Demeure des Glandiers
1er quart du 18e s.

Presbytère (4e quart du 19e s., 1897)
reconstruit sur les plans de François BUNEL
Eglise paroissiale Ste-Catherine d'Alexandrie
(15e s., 2e moitié du 19e s.) Restaurée en 1934

Ancien café-restaurant
de la gare de La Flotte
(La Croisette 1900)

Maison (4e quart du 18e s.)

Demeure (18e s. - 2e moitié du 19e s.)
"La Maison Lem" (demeure 18e s.,
façade rénovee en 1797)

Maison (19e s.)
Chais détruits en 1956

Demeure (18e s.)
Ancienne école publique des filles

Maison du Platin
Ancienne distillerie Margotteau
(années 1950)

Demeure "Le môle" (18e s.)
Batterie de Barbette

Bureau de Port (1861)

Maison Deschezeaux
maison de commerce

Point de vente des billets de la Compagnie
Rétaise (comptoir encore existant)

Ilot complet appartenant à la famille Deschezeaux

Bâtiments de la Compagnie Rétaise
(fin XIXe)

L'Encan (1911-1956)
Bâtiment "en long"
Fabrication de cordage

Maison de vigneron

Le Richelieu
1963-64

2000

2000

2000

2000

2000

2000

2000

2000

2000

2000

2000

2000

2000

2000







2000

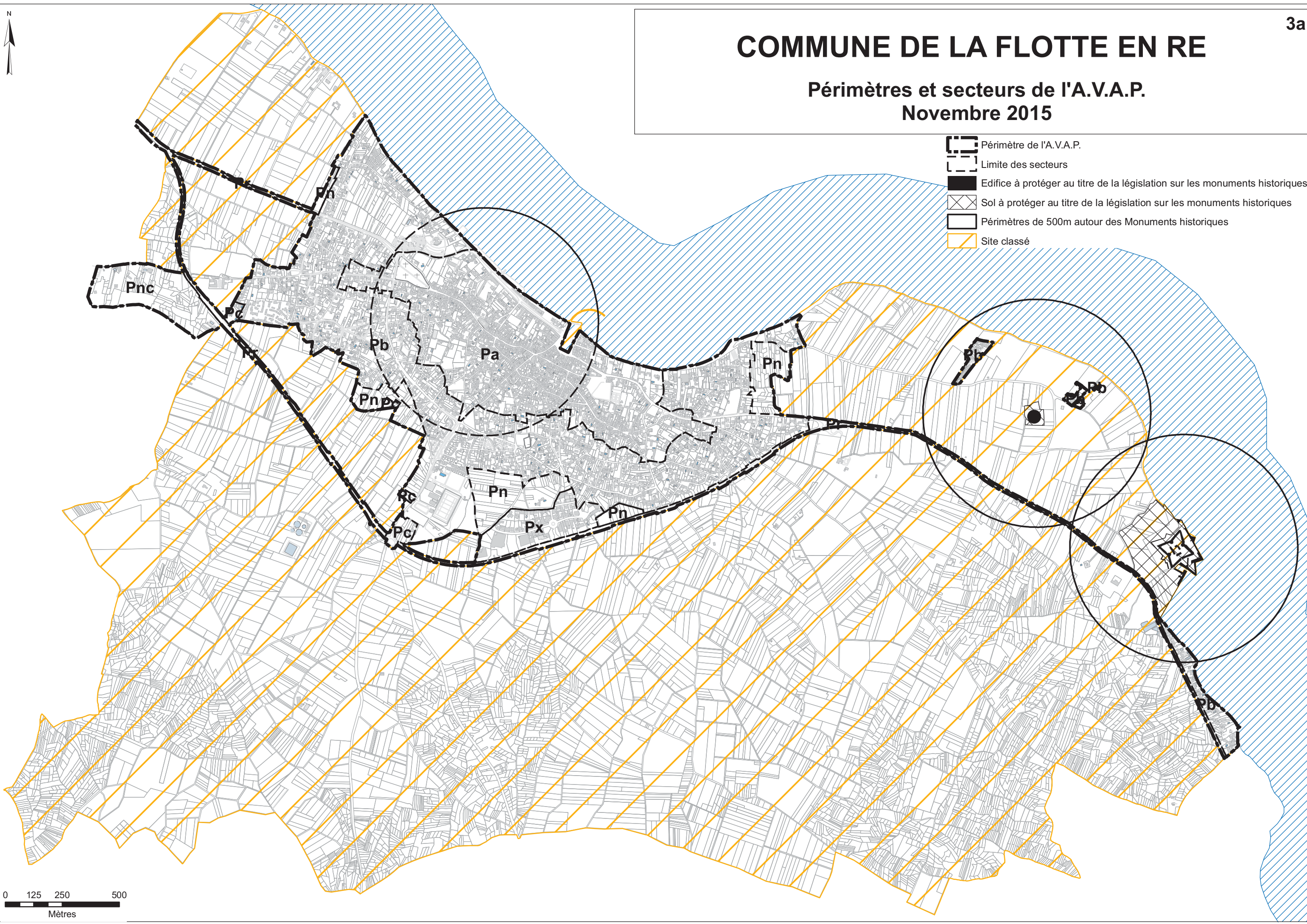
2000

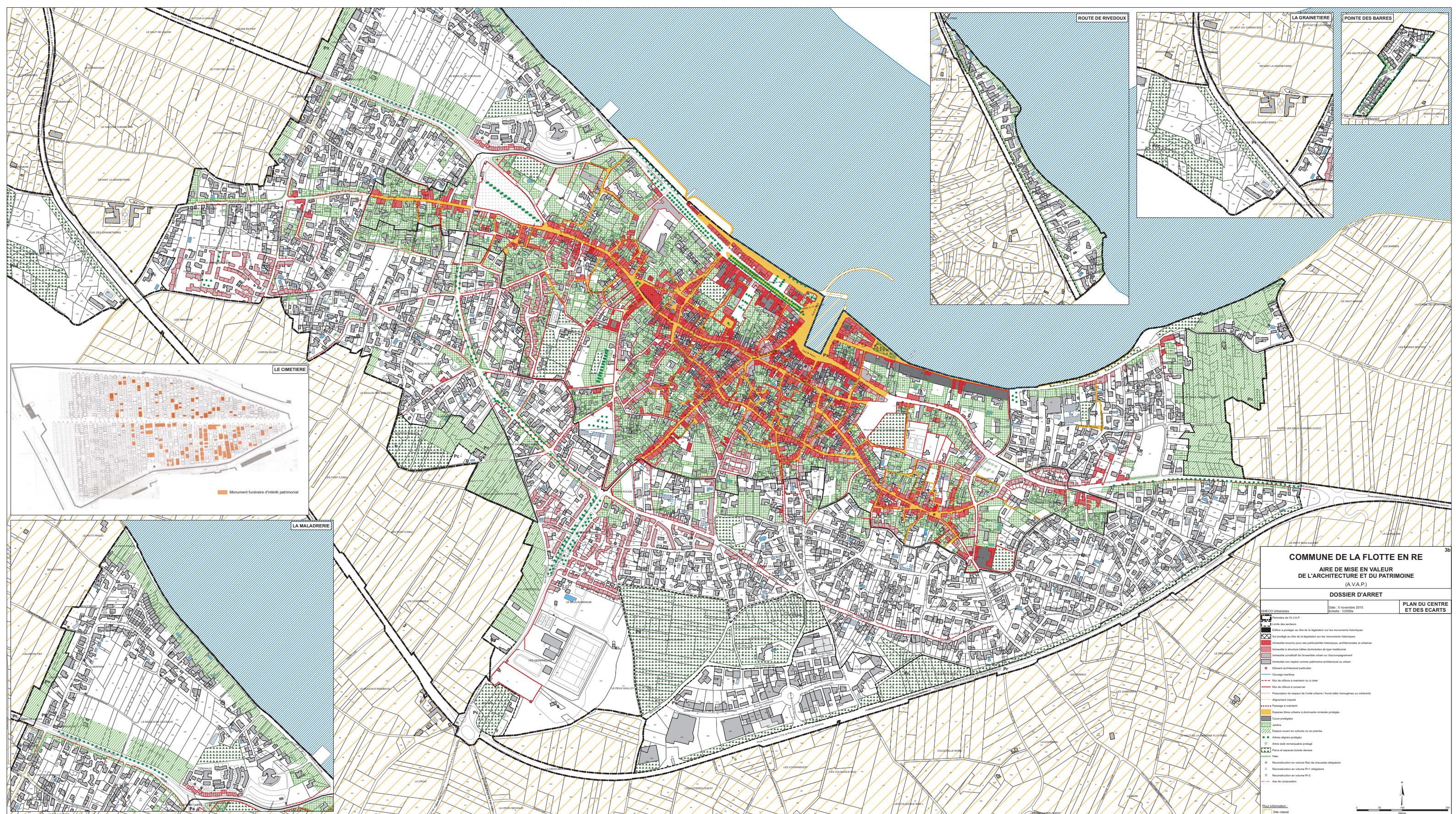
2000

COMMUNE DE LA FLOTTE EN RE

Périmètres et secteurs de l'A.V.A.P.
Novembre 2015

-  Périmètre de l'A.V.A.P.
-  Limite des secteurs
-  Edifice à protéger au titre de la législation sur les monuments historiques
-  Sol à protéger au titre de la législation sur les monuments historiques
-  Périmètres de 500m autour des Monuments historiques
-  Site classé





COMMUNE DE LA FLOTTE EN RE
AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
 (A.V.A.P.)

DOSSIER D'ARRET

Date : 01 novembre 2010
 Echelle : 1/5000e

PLAN DU CENTRE
 ET DES ECARTS

- Legend:**
- Périmètre de l'A.V.A.P.
 - Limits des secteurs
 - Sites protégés en titre de la législation sur les monuments historiques
 - Sites protégés en titre de la législation sur les monuments historiques
 - Intervalle reconnu pour ses particularités historiques, architecturales et urbaines
 - Intervalle à structure bâties dominantes de type traditionnel
 - Intervalle caractérisé ou remarquable urbain ou d'accompagnement
 - Intervalle non classé, caractère architectural remarquable ou urbain
 - Elément architectural particulier
 - Ouvrage métrique
 - Mur de clôture à restaurer ou à créer
 - Mur de clôture à conserver
 - Propriété de respect de l'ordre urbain / forme bâtie homogène ou urbaine
 - Alignement imposé
 - Passage à niveau
 - Espaces libres urbains à bâtiments métriques protégés
 - Cours protégés
 - Jardins
 - Cours couverts en ruines ou en projet
 - Arbre aligné protégé
 - Arbre isolé remarquable protégé
 - Parc et espaces botaniques
 - Reconstitution en volume R+0 de caractère obligatoire
 - Reconstitution en volume R+1 obligatoire
 - Reconstitution en volume R+2
 - Axe de composition
- For information:**
- Site classé

COMMUNE DE LA FLOTTE EN RE
AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
 (A.V.A.P.)

DOSSIER D'ARRET

Date : 8 novembre 2015
 Echelle : 1/1000e

PLAN CENTRE

- DECO Urbaines
- Périmètre de l'A.V.A.P.
 - Limite des secteurs
 - Edifice à protéger au titre de la législation sur les monuments historiques
 - Sol à protéger au titre de la législation sur les monuments historiques
 - Immeuble reconnu pour ses particularités historiques, architecturales et urbaines
 - Immeuble à structure bâties dominantes de type traditionnel
 - Immeuble constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement
 - Immeuble non repéré comme patrimoine architectural ou urbain
 - Elément architectural particulier
 - Ouvrage maritime
 - Mur de clôture à conserver
 - Mur de clôture à maintenir ou à créer
 - Prescription de respect de l'unité urbaine / fronts bâtis homogènes ou cohérents
 - Alignement imposé
 - Passage à maintenir
 - Espaces libres urbains à dominante minérale protégés
 - Cours protégés
 - Jardins
 - Franges urbaines
 - Arbres alignés protégés
 - Arbre isolé remarquable protégé
 - Parcs et espaces boisés denses
 - Haie
 - Reconstruction en volume Rez-de-chaussée obligatoire
 - Reconstruction en volume R+1 obligatoire
 - Reconstruction en volume R+2
 - Axe de composition
- Pour information : Site classé

